



Arrêté du Maire n° 2020/7012

OBJET : Réservation de cinq places de stationnement rue Charles Mathurin devant le n°117, et interdiction de stationner rue Charles Livois, du mardi 21 juillet à 5h au vendredi 24 juillet 2020 inclus à 23h30, dans le cadre du tournage d'une fiction de France télévision.

La Maire de SAINT-PAIR-SUR-MER

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L131-4.

Vu le code de la route et notamment les articles R.36, R37 et R225.

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière.

Vu la demande d'autorisation de M. Frédéric BROUARD de réserver 5 places de stationnement rue Charles Mathurin devant le n°117 et l'interdiction de stationner rue Charles Livois du mardi 21 juillet à 5h au vendredi 24 juillet 2020 inclus à 23h30,

Considérant qu'il y a lieu, pour faciliter le bon déroulement et de sécuriser les abords du tournage de la fiction « l'aigle de Sang » de France Télévision,

ARRETE

Article 1^{er} : En raison d'un tournage d'une fiction « l'aigle de sang » de France Télévision, 5 places de stationnement sont réservées rue Charles Mathurin devant le n°117 et interdiction de stationner rue Charles Livois, du mardi 21 juillet à 5h au vendredi 24 juillet 2020 à 23h30.

Article 2: Pour la sécurité des piétons et la circulation, la matérialisation et la signalisation seront mises en place par le service France Télévision

Article 3 : Les infractions aux dispositions suivantes et du code de la route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne, à :

- M. le Commandant du Commissariat de GRANVILLE.
- M. le Chef de Service de la Police Municipale de SAINT-PAIR-SUR-MER.
- M. le Chef de corps du centre de secours de GRANVILLE.
- M. le Responsable des services techniques municipaux
- M. Frédéric BROUARD – régisseur général.

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER,
le vendredi 17 juillet 2020

La Maire,

Annaïg LE JOSSIC

